



Union Discipline Travail

MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

**PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS VIVRIÈRES EN CÔTE
D'IVOIRE – PDC2V**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS POUR RECRUTEMENT D'UN CABINET
CHARGE DE L'ELABORATION DES PLANS D'AFFAIRES ET DU SUIVI DE LEUR
MISE EN ŒUVRE POUR LA PREMIERE COHORTE DES BENEFICIAIRES DES
CHAINES DE VALEURS AQUACOLE, MANIOC ET MARAICHÈRE ET DANS LES
ZONES D'ABOISSO, BINGERVILLE, BONOUA, MAFERE, ABIDJAN ET ANYAMA
(CAB1)**

1. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA II), l'Etat de Côte d'Ivoire bénéficie d'un appui technique et financier de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du Projet de Développement des Chaînes de Valeur Vivrières (PDC2V), qui a pour objectif de soutenir le développement de chaînes de valeur vivrières inclusives, résilientes et compétitives. Il cible les chaînes de valeurs manioc, maraichère et aquacole.

L'un de ses instruments est le mécanisme de Fonds à Coûts Partagés (FCP) qui agit comme une prise de participation avec partage des risques dans les trois chaînes de valeur sélectionnées et les quatorze (14) régions ciblées par le projet. Opérationnellement, le FCP est un outil de financement qui consiste en des subventions finançant en partie, l'investissement et l'assistance technique nécessaires pour la mise en œuvre de l'activité du bénéficiaire. Une contribution étant attendue de la part de celui-ci.

L'accompagnement technique des bénéficiaires dudit fonds doit être assuré par des expertises extérieures et sous la supervision des partenaires stratégiques du PDC2V. Après la sélection de la première cohorte des bénéficiaires du fonds, l'Unité de Coordination du PDC2V doit procéder à la sélection de consultants chargés de l'élaboration de plans d'affaires et du suivi de leur mise en œuvre pour les bénéficiaires de cette cohorte.

2. L'objectif général des présentes missions est **d'apporter, aux bénéficiaires du fonds à coûts partagés, l'accompagnement nécessaire à la préparation et au suivi de la mise en œuvre de leurs propositions de financement** éligibles dans le domaine de la production, de la transformation, du stockage et de la commercialisation des produits dans les chaînes de valeur manioc, aquaculture et maraichère.

3. Le **Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Vivrières (PDC2V)** invite les firmes de consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services suivants :

Elaboration des plans d'affaires et du suivi de leur mise en œuvre pour la première cohorte des bénéficiaires des chaînes de valeurs aquacole, manioc et maraichère et dans les zones d'Aboisso, Bingerville, Bonoua, mafere, Abidjan et Anyama (cab1)

4. Les Termes De Référence (TDR) détaillés de la mission peuvent être téléchargés gratuitement via le lien suivant : www.pdc2v.ci ou à la demande à l'adresse : secretariat@pdc2v.gmail.com avec copie à solou.pdc2v@gmail.com. Pour télécharger lesdits Termes De Référence (TDR), les candidats sont invités à s'identifier en remplissant la fiche d'enregistrement. Les adresses e-mail fournies seront utilisées pour toute communication ultérieures (clarification etc.).

5. Les Consultants seront sélectionnés selon la méthode fondée sur les qualifications du consultant (SQC) par avis à manifestation d'intérêt en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des

Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque Mondiale le financement de projets d'investissement (FPI) de juillet 2016 mis à jour en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et septembre 2023.

6. Les Firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes *de 8 heures 30 minutes à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes T.U, les jours ouvrables.*

7. Le profil du consultant et personnel clé :

7.1 Expérience du cabinet

- Avoir au moins trois (3) années d'expériences confirmées et pertinentes dans le domaine de la l'accompagnement d'acteurs du secteur agricole, la structuration et l'accompagnement d'entreprise ou de Très Petites Entreprises ;
- Avoir réalisé au moins une mission d'accompagnement au financement d'acteurs des chaines de valeurs agricoles ou de PME par cohorte ;
- Avoir conduit ou participé à au moins deux (2) missions de structuration et accompagnement d'acteurs des chaines de valeurs agricoles, d'entreprise ou de Très Petites Entreprises ;
- Justifier d'au moins une (1) expérience dans l'accompagnement à la structuration des PME en Afrique de l'Ouest.

7.2 Profil du personnel clé

Pour réaliser l'étude, le consultant devra disposer au moins d'Experts aux profils suivants :

Expert n° 1 : Chef de mission, Expert en Gestion financière et comptable

Le chef de mission devra disposer des qualifications et expériences suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme de Bac+ 5 en Comptabilité /Finance, Agroéconomie ou tout autre diplôme équivalent ;
- Au moins sept (7) ans d'expérience générale en comptabilité, gestion financière ;
- Avoir réalisé au moins deux (02) missions d'accompagnement pré et post financement de projets ;
- Avoir réaliser des études de faisabilité d'investissement d'au moins deux (2) projets ;
- Avoir élaborer des plans de financement et d'accompagnement à la mise en œuvre d'au moins deux (2) projets ;
- Avoir réalisé au moins deux (02) projets de mobilisation de ressources financières auprès de mécanismes classiques et/ou alternatifs ;
- Avoir réalisé au moins deux (2) missions en accompagnement conseil et accès au marché d'organisations, d'entreprises ou d'acteurs des chaines de valeurs agricoles.

Expert n° 2 : Expert des chaines de valeurs maraichères et manioc

Il doit être titulaire d'un diplôme universitaire de Niveau BAC+5 minimum en Agronomie, Agroéconomie ou tout autre diplôme équivalent.

Il devra disposer d'expériences professionnelles suivantes :

- Avoir une expérience générale d'au moins dix (10) années dans le secteur agricole
- Avoir une expérience spécifique d'au moins cinq (5) années dans la production et la commercialisation de produits maraichers dont au moins trois (3) années dans la production intensive avec les systèmes hors sol et sous serres/abris ;
- Avoir une expérience spécifique d'au moins trois (3) années dans la production, la commercialisation du manioc ;

- Avoir réalisé au moins deux (02) missions en matière d'appui à la filière maraichère ou à la filière manioc et ses acteurs dont au moins une (01) dans le développement agricole : Analyse de chaîne de valeurs maraichère, relations d'affaires, appui à la mise en marché ;
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au-moins trois (03) ans dans le domaine de la gestion des organisations professionnelles agricoles, avec une bonne connaissance du cadre juridique et réglementaire régissant les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) ;
- Avoir réalisé au moins une (01) mission dans l'élaboration des plans d'affaires, des comptes d'exploitation ou de reconstruction des valeurs de matériels et outillage acquis pour les exploitants et/ou entreprises agricoles.

Expert n°3 : Expert des chaînes de valeur aquacole

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau BAC+5 minimum en Agronomie, Zootechnie, sciences vétérinaire, développement rural ou tout autre diplôme équivalent.

Il devra disposer d'expériences professionnelles suivantes :

- Avoir une expérience générale d'au moins dix (10) années d'expérience dans le secteur agricole
- Avoir une expérience spécifique d'au moins cinq (5) années dans la production et la commercialisation de produits aquacoles ;
- Avoir réalisé au moins deux (02) missions en matière d'appui à la filière aquacole et ses acteurs dont au moins une (01) dans le développement aquacole : Analyse de la chaîne de valeur aquacole, relations d'affaires, appui à la mise en marché ;
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au-moins trois (03) ans dans le domaine de la gestion des organisations professionnelles agricoles, avec une bonne connaissance du cadre juridique et réglementaire régissant les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) ;
- Avoir réalisé au moins une (01) mission dans l'élaboration des plans d'affaires, des comptes d'exploitation ou de reconstruction des valeurs de matériels et outillage acquis pour les exploitants et/ou entreprises agricoles.

Expert n°4 : Spécialiste de la transformation agroalimentaire et sécurité sanitaire

Il aura en charge l'accompagnement des bénéficiaires exerçant dans la transformation agroalimentaire dans la mise en œuvre de leurs sous-projets notamment le choix, l'acquisition et l'installation des équipements, la mise en place et l'amélioration des processus de transformation, la mise en place l'application des normes d'hygiène et de sécurité sanitaire et le développement de nouveaux produits. Aussi, apportera-t-il un appui aux bénéficiaires producteurs et commerçants dans la mise en place et l'application des normes de sécurité sanitaire applicables et adaptés à leurs activités et niveau de développement.

L'expert doit être titulaire d'un **diplôme universitaire de niveau BAC+5 minimum en Agronomie, Industries Agroalimentaires** ou tout autre diplôme équivalent.

Il devra disposer d'expériences professionnelles suivantes :

- Avoir une expérience générale d'au moins dix (10) années d'expérience dans le secteur agricole
- Avoir une expérience spécifique d'au moins cinq (5) années dans la transformation des produits vivriers et/ou d'origine animale et halieutique ;
- Avoir une bonne connaissance des normes d'hygiène et de sécurité sanitaire des aliments ;
- Avoir conduit au moins deux (2) missions d'assistance à des entreprises de transformation agroalimentaires.

8. Durée de la prestation et livrables du consultant

La mission se déroulera sur une durée de six (6) mois et le temps de travail des experts sont estimés comme suit :

Chef de mission, Expert-comptable diplômé, Spécialiste en développement des entreprises : 10 hommes/jours payés par sous-projet ;

Expert des chaînes de valeurs manioc et maraichère : 18 jours hommes/jours payés par sous-projet des chaînes de valeurs maraichère ou manioc ;

Expert de la chaîne de valeur aquacole : 18 jours hommes/jours payés par sous-projet de la chaîne de valeurs aquacole ;

Spécialiste de la transformation agroalimentaire : 15 jours hommes/jours payés par sous-projet de transformation.

Pour chaque bénéficiaire accompagné, les différents livrables de la mission se présentent comme suit :

- Plan d'affaires du sous-projet ;
- Rapport de mise en œuvre pour chaque tranche de ressources décaissées (5 tranches prévues).
- Rapport final de la mise en œuvre du sous-projet.

9. Constitution et dépôt des dossiers de manifestation d'intérêts

Les candidats éligibles et intéressés sont invités à soumettre **un dossier de manifestation d'intérêts** comportant les informations pertinentes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission. Ce dossier doit contenir les informations suivantes :

- Une lettre de manifestation d'intérêt signée par le soumissionnaire ou le groupement de soumissionnaires ;
- Une copie du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ou tout autre document équivalent pour les entreprises étrangères ;
- Une copie de l'accord de groupement ou celle de la lettre d'intention de regroupement, si le Candidat est constitué en groupement ;
- Le Curriculum vitae du personnel clé, signé par le titulaire et le représentant de la structure ;
- Une attestation de non faillite pour les entreprises étrangères datant de moins de 6 mois à la date limite de dépôt des offres ;
- La présentation du candidat (son existence légale, organigramme, personnel ;
- Les références pertinentes relatives à l'exécution de missions similaires (fiche projets).

NB : « Ne sont admis à participer à la procédure de passation du marché public que les candidats qui sont à jour de la redevance de régulation. Le quitus de non redevance délivré par l'ANRMP en est une preuve ».

En cas de non production du quitus de non redevance par un candidat, le marché ne peut lui être attribué que s'il est établi par l'ANRMP qu'il était à jour, à la date limite de réception des offres, de la redevance de régulation sur l'ensemble des marchés qui lui ont été attribués.

Toute expérience non justifiée par une Attestation de Bonne Exécution (ABE) pour la structure ne sera pas prise en compte. Les ABE rédigées dans une langue étrangère doivent être accompagnées d'une traduction en langue française., auquel cas elles ne seront pas prises en compte.

A l'issue de l'évaluation de l'expérience du cabinet et du personnel clé, le cabinet classé premier sera invité à élaborer une proposition technique et financière qui servira de base à la négociation du contrat.

10. Les manifestations d'Intérêt devront être soumises en **Français** sous pli fermé, en cinq (5) exemplaires (1 original et 4 copies), portant la mention de l'objet de la mission concernée au plus tard le **mardi 14 novembre 2023 à 10 heures précises temps universel.**

11. L'ouverture publique des dossiers de manifestations d'intérêt déposées aura lieu à l'adresse indiquée ci-dessous en présence des représentants des soumissionnaires qui le désirent le **mardi 14 novembre 2023 à 10 heures 30 minutes temps universel.**

12. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Unité de Coordination du Projet des Chaînes de Valeurs Vivrières (UC-PDC2V), Abidjan Cocody, Rue de la Cannebière, Non loin de l'ambassade d'Italie, Voir Mlle. SOLOU Gnoleba Edwige, Spécialiste en Passation des Marchés Tél : (+225) 27 24 34 40 75 ; Email : solou.pdc2v@gmail.com avec copie à apm.pdc2v@gmail.com de 8 heures 30 minutes à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes T.U les jours ouvrables.